



## Signalisation fonctionnelle de chantier

selon la norme VSS 40886

Depuis l'automne 2009, nous avons intégré dans nos programmes de formation continue: « **Signalisations de chantiers** » selon la norme VSS SN 40 886. Il est très important pour vos collaborateurs d'être parfaitement instruits afin que votre entreprise et votre personnel soient protégés en cas d'accidents corporels ou routiers dus à une mauvaise signalisation.

### La formation est destinée aux

Chefs d'équipe, contremaîtres, chefs de chantier, conducteurs de travaux, machinistes, ouvriers qualifiés génie civil, constructeurs de routes, jardiniers, voyers, responsables communaux, centres d'entretien des routes, services du feu, corps de police.

### Inscriptions

Il est possible de s'inscrire sur le site, par mail ou par téléphone (voir verso)

La date de la formation sera définie conjointement

La formation (env.6-7 h se déroule dans vos locaux

### Une attestation sera remise à la fin de la formation

### Nos besoins

Une salle munie d'un beamer ou grand écran, table et chaises

*Formations et formateurs approuvés VSS*

### Déroulement de la formation

- Signalisations selon la norme VSS 40 886 (édition 2019)
- Différents types de signaux
- Signalisations non-conformes et solutions
- Droit et lois (sur demande)
- Discussions et remise des attestations

**Durée du cours : 08.30 – 11.45 et 13.15 – 15.30**

Horaire spécial : nous consulter

**Intervenants** (agrés VSS)

**Mme Ilaria Tassini**

juriste / formatrice

**Police routière**

selon canton

**Daniel Marin**

directeur CEATEC, formateur agréé VSS

**Nombre de participants** : de min. 10 - max. 15 par séance

Loi sur la circulation routière (LCR) du 19.12.1958  
Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 05.09.1979  
Norme suisse **VSS 40 886** "Signalisation temporaire sur routes principales et secondaires"  
de mars 2019



## Signal «TRAVAUX» 1.14

est utilisé lors de:



1

Travaux de construction

2

Obstacles

3

Inégalités

4

Rétrécissements

